

Politis

ATTENTION, CERVEAUX FRAGILES

PAR PATRICK PIRO
jeudi 28 juin 2007

Un téléphone mobile spécialement destiné aux gamins ! La petite société CarTelematics, qui n'en aurait vendu jusqu'à présent que quelques dizaines sur Internet, s'apprête à passer à la vitesse supérieure pour diffuser son « Kiditel » dès septembre en grandes surfaces, notamment Carrefour et Auchan. Avec l'appui de la formidable publicité d'un reportage commercial d'une totale complaisance diffusé mercredi 20 juin lors du « 20 heures » de la chaîne publique France 2...

Un mobile pour enfants, même simplifié comme le Kiditel, c'est légal. Aucune réglementation n'en restreint l'usage ni le ciblage commercial. De nombreuses instances scientifiques (NRPB britannique, Agence française de sécurité sanitaire de l'environnement (Afsse), etc.) se sont pourtant prononcées sans ambiguïté, depuis des années, pour une restriction sévère de l'utilisation de ces appareils par des moins de 12 ans le Kiditel, de surcroît, reste allumé en permanence. Au double motif qu'un cerveau d'enfant absorbe plus facilement les radiations qu'une boîte crânienne adulte (jusqu'à 60 % de plus, indique une étude de l'université de Porto Alegre, au Brésil) et que les conséquences sanitaires (cancer, etc.) à long terme d'une exposition aux ondes de téléphonie mobile cumulées depuis l'enfance sont inconnues.

Il y a deux ans et demi, les associations Agir pour l'environnement et Priartém avaient ainsi forcé Carrefour (déjà...) à renoncer à la commercialisation du « BabyMo », mobile destiné à des enfants de 4 à 8 ans. CarTelematics tente aujourd'hui sa chance sur le juteux créneau des systèmes de sécurité, présentant son Kiditel comme un appareil de localisation « GPS », capable aussi de transmettre des SMS d'urgence. Il y a quelques semaines, sa page Internet parlait encore explicitement d'appels entrants et sortants. De fait, cet appareil, qui nécessite de souscrire un forfait à un opérateur de téléphonie, fonctionne avec les mêmes réseaux qu'un mobile classique. Agir pour l'environnement et Priartém, qui viennent d'être reçues à leur demande au cabinet de la ministre de la Santé, ont demandé que soient examinées les conditions d'une interdiction sanitaire rapide de ces appareils.